



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

À une séance extraordinaire tenue le **16 décembre 2019 à 19 h 01**, à la salle du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que 2 personnes étaient présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Adoption des prévisions budgétaires 2020
 5. Période de questions
 6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 7. Clôture de la séance extraordinaire
-

18121-12-2019
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18122-12-2019
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité



18123-12-2019
point no 4

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal, la Municipalité doit adopter ses prévisions budgétaires avant le 31 décembre de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 soient adoptées telles que présentées :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS

Taxes	7 814 219 \$
Paiement tenant lieu de taxes	40 236 \$
Services rendus aux organismes municipaux	86 093 \$
Services rendus	594 350 \$
Imposition de droits	573 500 \$
Amendes et pénalités	50 000 \$
Intérêts	57 000 \$
Autres revenus	116 500 \$
Transferts	537 915 \$
TOTAL DES REVENUS	9 869 813 \$

DÉPENSES

Administration générale	1 384 086 \$
Sécurité publique	1 617 769 \$
Transport	2 632 482 \$
Hygiène du milieu	2 340 388 \$
Santé et bien-être	9 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	595 083 \$
Loisirs et culture	1 660 384 \$
Frais de financement	272 756 \$
TOTAL DES DÉPENSES	10 512 448 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement	(1 861 535 \$)
Remboursement de la dette LT	1 516 332 \$
Affectations activités d'investissement	(297 432 \$)

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES **0 \$**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Sécurité publique	200 000 \$
Transport	918 480 \$
Hygiène du milieu	316 561 \$
Urbanisme et environnement	36 500 \$
Loisirs et culture	472 000 \$
	1 943 541 \$

AFFECTATIONS

Activité de fonctionnement	1 513 441 \$
Transfert carrières/sablières	430 100 \$
	1 943 541 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES **0 \$**

Adoptée à l'unanimité



18124-12-2019
point no 6

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 16 décembre 2019 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

18125-12-2019
point no 7

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 16 décembre 2019, à 19 h 09.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
